



COMMUNE DE ST MARCELLIN EN FOREZ

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2015

L'An deux mil quinze, le Jeudi 22 octobre 2015 à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle voûtée, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DEGUIN

Présents : M. LARDON, Mme DE SIMONE, M. RODRIGUEZ, Mme DJOUHARA, M. AIVAZIAN, Mme DEGUIN, M. THOLOT, M. PASQUIER, Mme ASTIER, Mme CLUZEL, M. MEASSON, M. GOUJON, M. ECKERT, Mme VALETTE, M. TETE, M. DE MAZENOD, Mme DEHAN, Mme PLUCHAUD, M. JANIN, Mme GIBERT, Mme DACQUIN

Absents excusés : Mme CHARLES (pouvoir à Mme DJOUHARA), M. VILLARD (pouvoir à Mme ASTIER), Mme SOLVIGNON (pouvoir à Mme DE SIMONE), Mme FAUVET (pouvoir à M. THOLOT), M. COMBETTE (pouvoir à M. JANIN), M. BLANC

Nombre de conseillers en exercice : 27

Ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2015

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres.

1- FINANCES – DECISION MODIFICATIVE n°3 – BUDGET COMMUNE

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°3 sur le budget de la Commune, telle que présentée au conseil municipal, permettant de diminuer et d'abonder certaines lignes budgétaires initialement inscrites au BP 2015 pour permettre la liquidation des dépenses correspondantes.

2- NON VALEURS DE CRÉANCES ÉTEINTES – BUDGET COMMUNE

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur de 2 créances éteintes sur le budget communal, d'un montant de 134 € pour les années 2010 à 2011.

3- TRANSFERT DE LA COMPETENCE CREATION ET GESTION DE CREMATORIUMS A LA CALF

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence «**création et gestion de crématoriums**» à la Communauté d'Agglomération Loire Forez

4- PLAN LOCAL D'URBANISME : BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 - SUPPRESSION EMPLACEMENT RÉSERVÉ ER 32

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve :

- le bilan de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°4 du PLU
- le projet de modification simplifiée N°4 du PLU avec la suppression de l'emplacement réservé N° 32 établi au profit de la commune de St Marcellin en Forez pour « Aménagement carrefour rue du Dr Guinard / bd du Couhard » (parcelle BE 282)

5- REGLEMENT D'INCORPORATION DES VOIES PRIVEES DANS LE DOMAINE PUBLIC

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve le règlement d'incorporation des voies privées dans le domaine public communal permettant d'en fixer les critères, le champ d'application ainsi que les modalités techniques et financières.

6- CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE LA RD 95 DANS LA TRAVERSEE DU BOURG

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir avec le Département de la Loire dans le cadre d'un aménagement destiné à améliorer la sécurité des usagers, réalisé en coordination avec le Département de la Loire.

7- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSOCIATION FORESTIERE DU SUD FOREZ

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Patrick AIVAZIAN comme correspondant local et Monsieur Pierre PASQUIER représentant suppléant auprès de l'Association Forestière du Sud Forez, association de loi 1901, de propriétaires forestiers, créée en 1986, ayant pour rôle de venir en soutien aux 456 sylviculteurs actuellement adhérents, pour leur permettre de mieux gérer leurs parcelles boisées.

8- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS COMMUNAUX AUX ASSOCIATIONS MARCELLINOISES

A la majorité des membres par 25 voix pour, 1 abstention, le Conseil Municipal approuve la convention-type de mise à disposition de biens communaux aux associations marcellinoises, afin d'harmoniser les pratiques et simplifier la gestion administrative des demandes d'utilisation des salles et équipements municipaux.

9- TAUX ET EXONERATIONS FACULTATIVES EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNAL

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve :

- le maintien du taux de la part communale de la Taxe d'Aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal
- l'exonération totale :
 - des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ;
 - dans la limite de 50 % de leur surface, des surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+) ;
 - des commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
 - des abris de jardin, des pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

10- CESSION D'UN IMMEUBLE COMMUNAL SITUE RUE DES TUILERIES – DOSSIER M. LEPETIT

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la vente d'un bâtiment communal situé rue des Tuileries, cadastré AS 129, d'une superficie de 1726 m² à M. LEPETIT, pour un montant de 87 000 €.

11- ACQUISITION PARCELLE – JARDINS FAMILIAUX

Dans le cadre d'un projet de création de jardins familiaux, le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant aux conjoints Baroux - Mauguin – Voutat, cadastrée BA 10, d'une superficie de 4514 m² située en zone As2, Au Placier à St Marcellin en Forez, au prix de 2709 €.

12- DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 7 mai 2014 :

DECISION 2015 31 du 22/07/2015

Commande passée auprès de la société ATOUT BOIS (42940 – Châtelneuf), pour l'achat de traverses en chêne sur lesquelles seront collées des bandeaux réfléchissants pour la mise en sécurité du chemin piétonnier, moyennant la somme de **3962,16 € TTC**.

DECISION 2015 32 du 04/08/2015

Commande passée auprès de la société JS CONCEPT (42270 – St Priest en Jarez), pour l'achat d'un panneau signalétique pour la bibliothèque municipale, moyennant la somme de **476,40 € TTC**.

DECISION 2015 33 du 04/09/2015

Commande passée auprès de la société MANUTAN COLLECTIVITES (79074 – Niort), pour l'achat d'un tableau triptyque pour une classe de l'école primaire, moyennant la somme de **466,19 € TTC**.

DECISION 2015 34 du 09/09/2015

Commande passée auprès de la société CIMELAK ESPACES VERTS (69210 – Lentilly), pour l'achat de nouvelles jardinières, moyennant la somme de **1097,35 € TTC**.

DECISION 2015 35 du 09/09/2015

Commande passée auprès de la société BEG (42160 – St Cyprien), pour le remplacement de l'ampli et le lecteur DVD de la sono de la ville ainsi que le micro filaire de la salle polyvalente, moyennant la somme de **91,80 € TTC** pour le micro et **828,02 € T.T.C.** pour l'ampli et le lecteur.

DECISION 2015 36 du 02/09/2015

Commande passée auprès de la société LYONNAISE DES EAUX (63000 – Clermont Ferrand), pour la création d'une vidange sur le réseau d'eau potable au 33 chemin d'Aquinton moyennant la somme de **1156,76 € TTC**

DECISION 2015 37 du 02/09/2015

Commande passée auprès de la société LYONNAISE DES EAUX (63000 – Clermont Ferrand), pour la création d'une vidange sur le réseau d'eau potable au 2050 route de l'Ozon, moyennant la somme de **1212,14 € TTC**

DECISION 2015 38 du 23/09/2015

Commande passée auprès de l'entreprise 3D PLOMBERIE (42560 – Chenereilles), pour l'installation d'un lave main inox avec commande fémorale au centre aéré à Chatelus, moyennant la somme de **509,00 € TTC**

DECISION 2015 39 du 28/09/2015

Commande passée auprès de l'entreprise GLASTINT (42000 – St Etienne), pour l'installation d'un film « voir sans être vu », moyennant la somme de **146,88 € TTC**

DECISION 2015 40 du 28/09/2015

Commande passée auprès de la société DESCOURS ET CABAUD (42000 – St Etienne), pour le renouvellement de matériels utilisés par les services techniques, moyennant la somme de **1006,00 € TTC**

DECISION 2015 41 du 06/10/2015

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien situé 8 rue Antoine Dupuy appartenant à Mme HONNAJZER Yvette

DECISION 2015 42 du 09/10/2015

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien situé 6 Lotissement les prairies, rue de l'Etang appartenant à M. Mme PAUMIER

DECISION 2015 43 du 09/10/2015

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien situé 23 rue Valentine appartenant aux conjoints DUPUY

DECISION 2015 44 du 09/10/2015

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un immeuble non bâti situé 32 chemin des Mazenottes appartenant à JB 42 PROMOTION

DECISION 2015 45 du 09/10/2015

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien situé chemin des vignes, Lieudit Chatelus le bas, appartenant aux conjoints ROSIEK

DECISION 2015 46 du 12/10/2015

Commande passée auprès de la société M2S (42000 – St Etienne), pour l'extension du système d'alarme intrusion de la mairie, moyennant la somme de **1692,60 € TTC**

DECISION 2015 47 du 12/10/2015

Commande passée auprès de la société CHOMAT (42170 – St Just St Rambert), pour la mise en place d'un arrosage automatique vers l'aire de retournement créée, moyennant la somme de **4068,82€ TTC**

- **Date du prochain Conseil Municipal** (sous réserve de changement) : 26 novembre 2015 à 20 heures

St Marcellin en Forez, le 26 octobre 2015

Le Maire,
Eric LARDON